



AVIS DE MISE A DISPOSITION

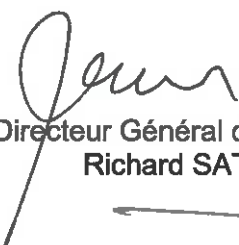
Articles L 5211-47 et R 5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales


Il est porté à l'information du public que le **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BARR** relatif au 3^{ème} trimestre de l'exercice 2019 est tenu à sa disposition pour être consulté sur place au siège de l'EPCI (57, Rue de la Kirneck à BARR) et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Par ailleurs, toute personne souhaitant le cas échéant s'approprier ce document, peut l'obtenir à ses frais aux conditions usuelles de reproduction des documents administratifs.

Fait à BARR, le 12 novembre 2019

Le Président
Par déléation


Le Directeur Général des Services
Richard SATTLER



Ampliation :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein
- Mesdames et Messieurs les Maires des communes membres pour affichage
- Archives